

## Communiqué de presse

Fribourg, le 28 novembre 2021

# Elections et loi COVID : un franc succès

**Le centre droit impose sa majorité au Conseil d'Etat, avec ses cinq candidats élus. Un résultat qui ravit l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF). Particulièrement car il dépasse toutes les attentes et s'inscrit dans les élections au Grand Conseil du 7 novembre dernier. La crainte de situations de blocage entre l'exécutif et le législatif a été balayée par la population ce dimanche 28 novembre. Dans cette même perspective, l'élection des préfets PLR Vincent Bosson pour la Gruyère et Christoph Wieland pour le district du Lac réjouit également l'UPCF. Autre sujet important pour l'économie, la loi COVID a été acceptée. Un résultat qui permet d'assurer, notamment aux cas de rigueur, un soutien financier nécessaire.**

Le résultat de ce dimanche au second tour des élections au Conseil d'Etat présente une large majorité pour le camp bourgeois. Cette élection réjouit l'UPCF, engagée dans la campagne. En effet, la nouvelle configuration des autorités permet d'envisager un avenir favorable pour l'économie de notre canton. En soutenant tous les candidats de l'alliance bourgeoise, à savoir Didier Castella (PLR), Olivier Curty (Le Centre), Romain Collaud (PLR), Jean-Pierre Siggen (Le Centre) et Philippe Demierre (UDC) par ordre de suffrage, le peuple fribourgeois a affirmé son soutien au patronat et à l'économie cantonale. Il démontre aussi son envie de permettre au canton d'avancer durant la prochaine législature. En effet, cette majorité à l'exécutif se trouve en adéquation avec la majorité de centre droit élue au Grand Conseil le 7 novembre dernier. Ce qui permet d'éviter des situations de blocage qui auraient été catastrophiques pour le développement de notre canton.

Les nouvelles autorités ont désormais du pain sur la planche. A commencer par la stratégie afin de sortir de la crise du coronavirus. Cette pandémie a soulevé beaucoup de questions notamment relatives à la flexibilisation du droit du travail. D'ailleurs, cet enjeu ainsi que les modifications nécessaires aux nouveaux besoins du marché du travail devront être débattus et adaptés. Au vu de la nouvelle configuration des autorités, l'UPCF est certaine que tout changement sera envisagé en tenant compte des conditions cadres et de la compétitivité de l'économie cantonale. Elle continuera à s'engager pour défendre ses membres et pour que la charge administrative pesant sur les PME soit réduite au maximum.

### **Oui à la loi COVID : le choix du pragmatisme**

Avec plus de 60% des voix, en faveur de la modification de la loi COVID, la population fribourgeoise – et suisse – a fait le choix d'un pragmatisme avisé. Cette acceptation permet en effet de préserver entreprises et emplois. Cela, en garantissant les soutiens notamment pour les cas de rigueur et en évitant des fermetures – grâce au certificat COVID – dans des secteurs ayant déjà beaucoup soufferts de la crise, comme la restauration ou l'événementiel. Son acceptation aujourd'hui permettra aux entreprises suisses d'éviter une sortie de crise chaotique.



Union Patronale du Canton de Fribourg  
Freiburger Arbeitgeberverband

## Contact

Reto Julmy

Directeur

079 647 02 47

[reto.julmy@upcf.ch](mailto:reto.julmy@upcf.ch)

Daniel Bürdel

Directeur adjoint

079 262 04 70

[daniel.buerdel@upcf.ch](mailto:daniel.buerdel@upcf.ch)

L'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) est l'association faîtière qui représente et défend les intérêts patronaux, des PME et de l'économie en général. Elle a pour but de s'engager pour le maintien de bonnes conditions cadres permettant aux entrepreneurs de se préparer aux défis du marché en constante évolution. Jour après jour, l'UPCF est au service de quelque 8'000 membres. Actuellement, elle gère une soixantaine d'associations professionnelles, 17 secrétariats de cours interentreprises, diverses commissions d'apprentissage et siège dans 8 commissions paritaires.